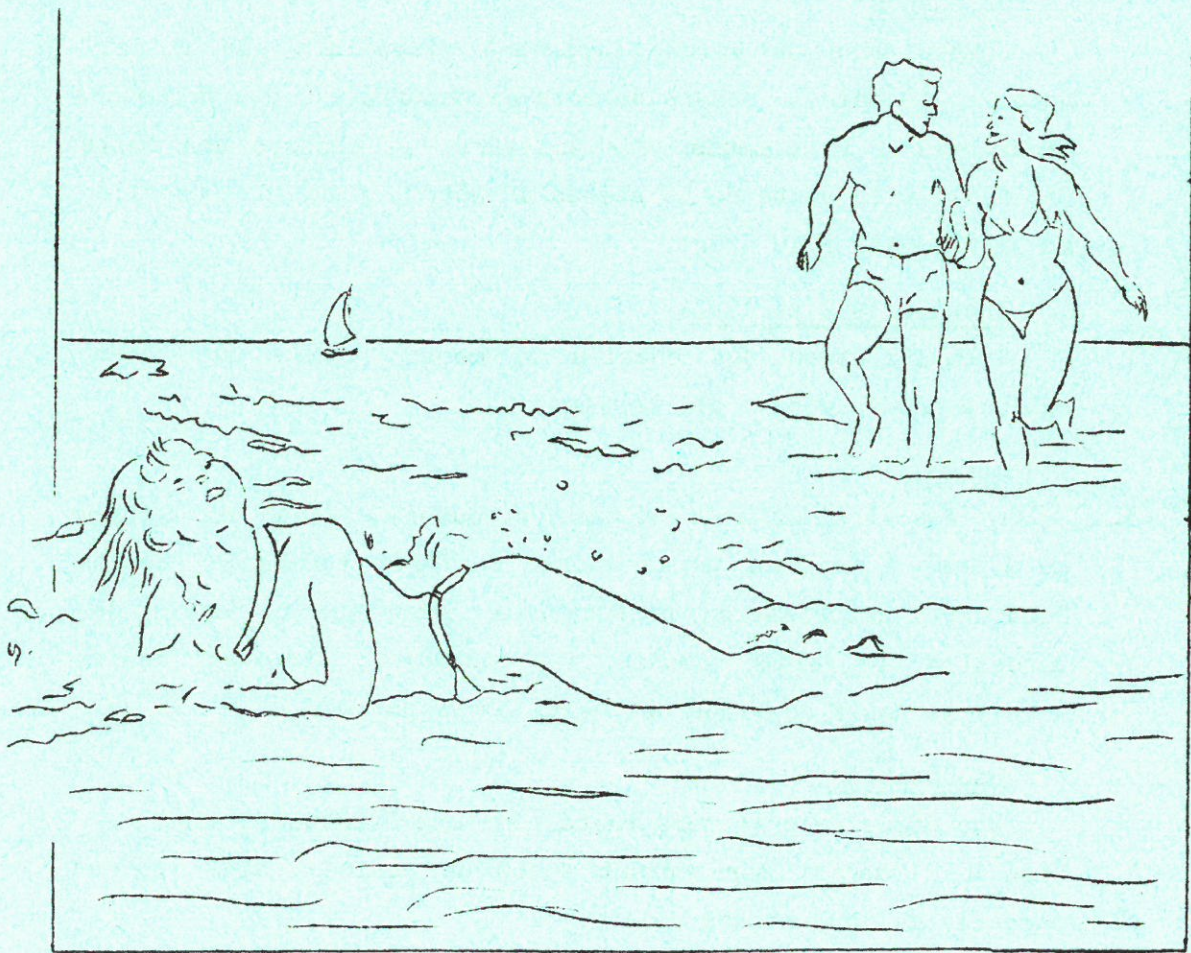


# ENTRÉE-NOUS.

THIAVILLE SUR MEURTHE — JUILLET 93 — N° 306



## EN DIRECT DU CONSEIL

Le Conseil était réuni le 25 juin 1993. Excusés J. SOUVAY, J. CATHERINE, E. POIREL.

Les points suivants ont été examinés :

### 1. FORETS

#### \* débardage des affouages

A l'issue de l'ouverture des plis, le transport des affouages est confié à M. Bernard GAUDEL de MERVILLER.

#### \* affouages

Compte tenu du volume important disponible, le Conseil autorise le Maire à vendre du bois de chauffage à des personnes étrangères à la commune. Par ailleurs, il réserve une suite favorable à la vente de 50 stères de hêtre, pris sur parcelle, au prix de 142 F le stère.

#### \* chablis 1992 et 1993

L'exploitation des chablis résineux, vendus sur pied, cubes après façonnage est terminée.

#### \* mousse

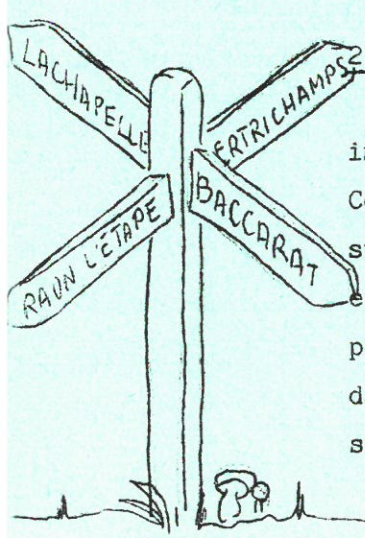
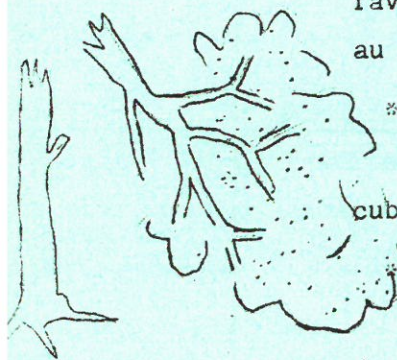
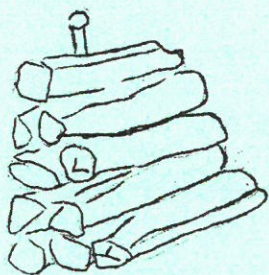
M. Pascal GEREBEM de PEXONNE est autorisé, pour une période de 3 ans, à ramasser de la mousse en forêt communale, compte tenu de l'autorisation préfectorale accordée. Le choix des parcelles, le volume ramassé, les contrôles, etc... est confié à ONF. Le tarif appliqué est celui prévu par ONF.

#### \* acquisition

Une offre de prix sera faite pour une éventuelle acquisition de 3 hagis représentant 49a60 de résineux ainsi qu'une parcelle de 1400 m<sup>2</sup> non boisée.

### 2. Intercommunalité

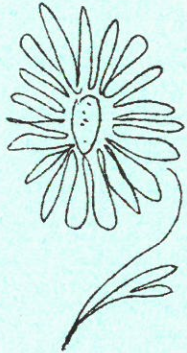
Par lettre du 19 mai 1993, M. le Maire de Raon l'Etape informe les élus de la prochaine création d'une Communauté de Communes entre Raon les Leau, Bionville, Pierre Percée, Raon sur Plaine, Luvigny, Vexaincourt, Allarmont, Celles sur Plaine et Raon l'Etape. Il demande si notre commune est intéressée par cette création. Le Conseil rappelle sa position, expliquée dans le précédent ENTRE NOUS. Il charge cependant le Maire de suivre attentivement ce dossier.



Il donne lecture des premières réponses reçues qui approuvent cette démarche et des courriers qui ont été transmis à la SNCF.

### 8. Comité des Fêtes

Il sera créé selon les dispositions de la loi de 1901. Son rôle sera la promotion de l'image de marque de Thiaville. La coordination de l'animation locale en liaison avec les associations, etc... Il servira de support juridique au concours local des maisons fleuries. Le Maire est chargé des opérations utiles. Les modalités pratiques seront arrêtées lors d'un prochain Conseil.



### 9. Paratonnerre à l'église

Le Conseil accepte le devis présenté par la S.A.P. (Société Alsacienne de Paratonnerre) s'élevant à 20678 F TTC pour assurer la protection du clocher et de la nef de l'église. Il charge le Maire de constituer le dossier de demande de subvention utile.

### 10. Décharge communale

Elle est dans un état déplorable, les dépôts rendant son accès vers la partie supérieure impossible. Les élus décident de faire opérer un nettoyage (un de plus). Coût pour le budget et les contribuables 5693 F TTC. Par ailleurs, un devis pour un régalage complet avec clôture définitive du site est attendu de la DDE et fera l'objet d'un dossier de subvention après examen par le Conseil : en vue de la suppression définitive de la décharge.

### 11. Eclairage public

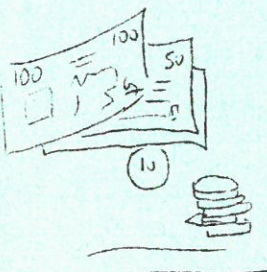
Le dossier de renforcement du réseau est au Conseil Général pour attribution de subvention, depuis décembre 1992. Le manque de crédits au Conseil Général risque de nous imposer le report des travaux en 1994... sauf si les élus départementaux trouvent des fonds d'ici la fin de l'année. Il est précisé qu'il n'est pas possible d'effectuer les travaux avant que soit prise la décision de subvention sauf à perdre le bénéfice de celle-ci...

### 12. Ecoles publiques de RAON ( et ailleurs)

Le Conseil confirme ses décisions antérieures et refuse de participer financièrement aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques des autres communes, pour les enfants de Thiaville qui y sont inscrits. (Ces dispositions, de par la loi, ne s'appliquent pas aux écoles privées).

Des trous ...

Des trous ...



### 3. Accident MARTIN

Le Tribunal Administratif vient de désigner le Professeur LASCOMBES comme expert afin de déterminer le préjudice subi par la petite Noémie MARTIN le 21.10.1990 à la suite de l'accident qu'elle a subi sur le tourniquet devant l'Annexe. Le vandalisme est à l'origine de cet accident stupide qui a coûté une phalange à l'enfant.

### 4. Fenêtres du Secrétariat de Mairie

Le Conseil confie à la Société TECHNOD le remplacement des deux fenêtres actuelles et vétustes.

### 5. Protection des captages

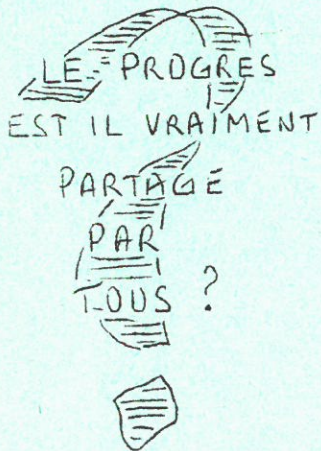
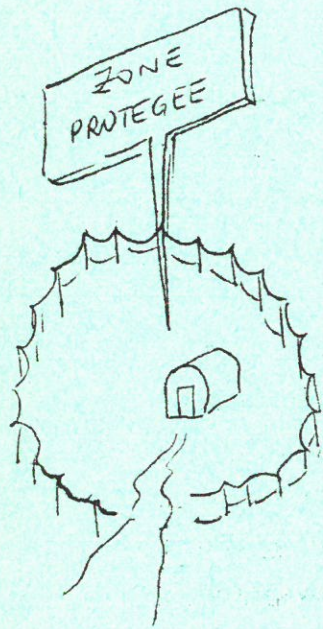
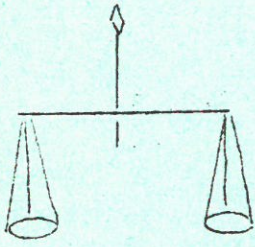
Le rapport de l'hydro géologue agréé est parvenu. Il préconise la passation d'une convention avec ONF pour le captage des grands Fourchons et la clôture sur 25 m de coté au carré de la source Piton. Le Conseil accepte le devis des travaux à réaliser, établi par la DDE d'un montant de 83 118 F TTC, auquel s'ajoute une somme estimée forfaitairement à 2000 F pour frais notarié, de notification, de conservation des hypothèques, plus les horaires de l'hydrogéologue (17790 F) soit au total 102908 F TTC. Il charge le Maire de constituer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau d'une part, d'enquête publique auprès de M. le Préfet. La dépense totale comprend la remise en état complète (sauf vannes) de la chambre de captage de la source Piton, cet ouvrage étant en fort mauvais état (60 ans d'âge).

### 6. Eglise

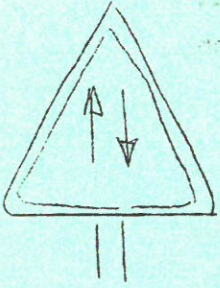
Le Conseil accepte le versement par l'assurance de la somme de 1724,56 F concernant le sinistre du moteur d'une cloche (facture de 6818 F TTC).

### 7. SNCF

Le Maire est intervenu auprès des Parlementaires (député et sénateurs) et des conseillers régionaux de Meurthe et Moselle afin que ceux-ci obtiennent de la SNCF le rétablissement de 2 arrêts à Thiaville, à Bertrichamps, Flin et Chenevières afin qu'un aller et retour en  $\frac{1}{2}$  journée ou journée soit possible vers Baccarat, Lunéville, Nancy, Raon, St Dié.



## CIRCULATION



La fête patronale aura lieu le 1<sup>er</sup> août 1993. Comme à l'ordinaire dans les jours qui précéderont et suivant, la rue Vosges sera provisoirement rétablie en double sens de circulation sur la partie rue de l'église/croisement de la Croix. Donc... prudence...

## OBJETS HETEROGENES

La collecte des objets ménagers encombrants aura lieu à THIAVILLE le 11 août 1993. Sortir les objets à la veille au soir. Merci.

*Important*

## LUTTE CONTRE LE BRUIT

Extrait de l'arrêté Préfectoral du 15.7.1991 applicable en Meurthe et Moselle.

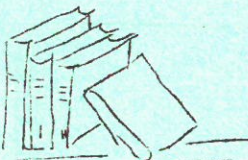
Article 6 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h à 20 h
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h .

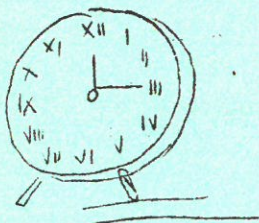
Diverses doléances ayant été enregistrée en Mairie, il n'est pas inutile de rappeler ces dispositions. Le texte intégral de l'arrêté du Préfet qui prévoit toute une série d'autres cas peut-être consulté en mairie.

## ON RECHERCHE...

L'école de Thiaville recherche pour sa future bibliothèque des livres scolaires (ou non) bibliothèque rose, verte ou autre... dont vous souhaiteriez vous séparer. A vos armoires et greniers... Merci.



En conséquence, normis les cas très limités prévus par la loi, aucune dérogation ne sera accordée par le Maire pour inscription dans une école extérieure à Thiaville.



### 13. Divers

Le point est fait sur les travaux en cours, sur les CES. Le Maire répond aux questions et l'ordre du jour étant épuisé, levé la scéance à 0 h 15.

---

## LES FLEURS ... LA VIE



### LE BONHEUR GENEREUX

A l'occasion du mariage DURAND/BRICE le 19 juin 1993, la quête a produit la somme de 408 F, répartie, selon le voeu des mariés, en 2 parts égales entre l'amical des sapeurs pompiers de THIAVILLE et l'amicale des sapeurs pompiers de Rupt sur Moselle. Nous renouvelons aux jeunes époux tous nos voeux de bonheur et nos félicitations.



### LA VIE RELIGIEUSE

L'Abbé Emile MOUGINET, curé doyen de BACCARAT, quittera le doyenné le 1.9.1993 pour la paroisse de ST-Maur de LUNEVILLE. Nous lui souhaitons beaucoup de satisfactions et de joies dans sa nouvelle paroisse. Il sera remplacé par l'Abbé Pierre PIERRON actuellement curé doyen de COLMOBEY LES BELLES à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue.



### ORDURES MENAGERES

A noter



En raison du 14 Juillet, la collecte des ordures sera avancée au 13 juillet. Les ordures sont à sortir la veille au soir.

